



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

huissiers

Question écrite n° 95262

## Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à propos des préoccupations exprimées par les huissiers de justice lors de l'assemblée générale de la chambre nationale de cette profession qui s'est tenue au mois de mars dernier à Paris. Un certain nombre d'inquiétudes ont été exprimées, et notamment l'accroissement des sujétions sans contrepartie, la baisse sensible de l'activité judiciaire, l'application de la décision rendue par le juge, la non-revalorisation du taux de base tarifaire et l'isolement dans lequel se trouve la profession. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour, d'une part instaurer un dialogue avec les représentants des huissiers de justice, et d'autre part rechercher des solutions permettant d'améliorer leur situation.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que les huissiers de justice ont dans leurs missions de signification et d'exécution un rôle tout à fait fondamental et occupent à ce titre une place privilégiée dans l'institution judiciaire. Si des difficultés demeurent quant aux sujétions aux audiences pénales insuffisamment rémunérées, des discussions sont en cours visant à alléger leurs charges et obtenir une revalorisation de l'indemnité qui leur est affectée à ce titre. S'agissant de la revalorisation du taux de base, les données dont la chancellerie dispose actuellement sur les revenus des huissiers montrent que la moyenne est bonne, même s'il conviendrait de dynamiser les petites études en opérant des regroupements. En tout état de cause, le principe d'une revalorisation n'est pas exclu et la chancellerie attend de disposer d'éléments, fournis par la profession, sur la part des revenus provenant des activités monopolistiques et les autres. D'une manière générale, le dialogue a toujours été maintenu de façon très étroite entre les huissiers et le ministère de la justice, comme en témoigne les travaux en cours sur le compte affecté et le plan comptable, sur la formation ou sur la modernisation de la procédure disciplinaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95262

**Rubrique :** Professions judiciaires et juridiques

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5332

**Réponse publiée le :** 27 juin 2006, page 6864